

Nombre de membres : 34
En exercice : 33
Présents : 21
Pouvoirs : 5
Votants : 26

Abstentions : 0
Exprimés : 26
Pour : 26
Contre : 0

N°2024-44

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-quatre, le mercredi 28 août à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de réunion Communautaire La Monnerie 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 22 août deux mille vingt-quatre.

Présents : Christophe Gérourard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Patrick Chambord, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Stéphane Seyer, André Soury, Christian Provile

Pouvoirs : Joël Vilard pouvoir à Charles Antoine Darfeuilles, Jean-Pierre Broussaud pouvoir à Louis Furlaud, Alain Duris pouvoir à Bruno Grancoing, Bernard Darfeuilles pouvoir à Richard Simonneau, Christian Vignerie pouvoir à Jean Maynard

Secrétaire de séance : Charles Antoine DARFEUILLES

Objet : Octroi à des particuliers de subventions dans le cadre de la participation de la Communauté de Communes Ouest Limousin au Plan Départemental de l'Habitat.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Ouest Limousin a fait le choix de participer au programme dénommé « Plan Départemental de l'Habitat » en matière d'habitat privé.

Coconstruit avec les 13 structures intercommunales du Département, et avec l'accompagnement de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), ce dispositif d'intervention vise la rénovation de 1500 logements sur 5 ans (soit 300 par an). Répartis sur l'ensemble du territoire départemental.

Ce programme propose en accompagnement des aides de l'ANAH et du Conseil Départemental, un accompagnement financier des EPCI envers les propriétaires en situation de mal-logement et désireux de réaliser des travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation, et aux propriétaires bailleurs réhabilitant des logements locatifs occupés dégradés ou énergivores.

A ce jour, quatre dossiers a été transmis par l'association SOLiHA à la Communauté de Communes Ouest Limousin. Ces dossiers concernent des travaux d'amélioration de la performance énergétique des habitations, d'adaptation de logements pour des personnes âgées. Dans le cas présent, il s'agit de l'adaptation d'une salle de bain.

Après instruction de ces dossiers, il apparait que ceux-ci sont complets, et que les montants plafond de subventionnement demandés n'ont pas été dépassés.

Ces dossiers peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

Demandeurs	Commune de résidence	Types de travaux	Montant de subvention demandé en AMO	Montant de subvention demandé en travaux
M CANIN Arthur	Cussac	Amélioration de la performance énergétique du logement (montant de travaux de 48 330,06 € : pompe à chaleur, radiateurs et sèche serviette, plomberie, volets et huisseries, isolation des murs extérieur et intérieur, électricité)	200,00 €	500,00 €

Mme TURPIN Elise	Oradour-sur-Vayres	Adaptation du logement pour les personnes âgées (montant de travaux de 6087,59 € : douche adaptée)	275,00 €	300,00 €
M BUIL Thomas	Oradour-sur-Vayres	Amélioration de la performance énergétique du logement (montant de travaux de 23 826,41 € : chaudière bois, plomberie, isolation des combles et du plancher)	200,00 €	500,00 €
M BOUTINAUD Gilbert	Saint-Auvent	Adaptation du logement pour les personnes âgées (montant de travaux de 8841,77 € : monte escaliers)	150,00 €	300,00 €

Au regard des crédits inscrits au Budget Principal 2024 (15 246,00 € par an pendant 5 ans au compte 20422 section d'investissement dépenses), il est possible de subventionner ces dossiers.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable quant à l'octroi des subventions telles que rappelées ci-dessus.
- **OCTROIE** à monsieur CANIN Arthur, demeurant à 87150 CUSSAC, une subvention d'un montant total de 700,00 €,
- **OCTROIE** à madame TURPIN Elise demeurant à 87150 ORADOUR-SUR-VAYRES, une subvention d'un montant total de 575,00 €,
- **OCTROIE** à monsieur BUIL Thomas, demeurant à 87150 ORADOUR-SUR-VAYRES, une subvention d'un montant total de 700,00 €,
- **OCTROIE** à monsieur BOUTINAUD Gilbert demeurant à 87310 SAINT-AUVENT, une subvention d'un montant total de 450,00 €,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Communautaire Principal exercice 2024, section d'investissement dépenses, chapitre 204, article 20422

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD